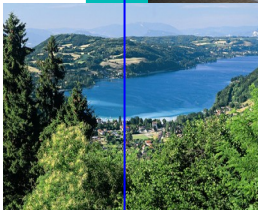


Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays Voironnais



- ▶ *Alimentation en eau potable,*
- ▶ *Assainissement des eaux usées,*
- ▶ *Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers,*
- ▶ *Préservation des espaces naturels sensibles,*
- ▶ *Réhabilitation de l'habitat,*
- ▶ *Qualité de l'air,*
- ▶ *Maîtrise de l'énergie,*
- ▶ *Promotion de l'agriculture,*
- ▶ *Transports collectifs et déplacements « durables »,*

Septembre 2019

du

Pays Voironnais

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Présentation de l'opération	3
Cahier des charges et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux projets éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais	5
Liste des projets ayant bénéficié d'une subvention pour l'année scolaire 2018/2019	8
Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques	9
Objectif Économies d'Énergie	10
Agriculture et forêt	11
Transports et déplacements	12
Eau et Assainissement	13
<u>ANNEXES A RETOURNER</u>	15
. Identification du projet	
. Contenu du projet	
. Budget du projet	
. RIB/ RIP	

Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays

Voironnais

Présentation de l'opération

Problématique

La Communauté du Pays Voironnais développe sa politique en faveur de l'environnement à travers :

- l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement des eaux usées,
- la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la réhabilitation de l'habitat,
- la qualité de l'air,
- la maîtrise de l'énergie,
- la promotion de l'agriculture,
- les transports collectifs et les déplacements « durables »,

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais veut s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de notre environnement par les jeunes du Voironnais.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt évident pour les jeunes et pour les collectivités.

Orientations des Projets éducatifs au Développement Durable (PEDD)

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais.

Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents.

Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Ils devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'Environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais.

Modalités

Les PEDD présentés à la Communauté du Pays Voironnais devront comporter chacun respectivement les éléments précisés dans le cahier des charges ci-joint.

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par le Vice-Président Chargé de l'Environnement.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du cahier des charges, qui sera fourni avec le dossier complet. L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 €uros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 euros pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 euros pour les collèges,
- 850 euros pour les lycées.

Le Jury sélectionnera les trois projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission Protection de l'Environnement du mois d'octobre 2020.

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers devront être déposés ou envoyés à la Communauté du Pays Voironnais 40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex (auprès de Stéphane BONIN ou Caroline JACQUIN) impérativement avant le VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 (17 heures) au plus tard.

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2019 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays

Voironnais

CAHIER DES CHARGES

et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais

La problématique

La Communauté du Pays Voironnais (à l'époque le Syndicat Mixte d' Aménagement du Voironnais), réunie le 3 septembre 1990 en Comité Syndical a adopté le "Projet pour le Voironnais" intitulé "Prendre l'initiative et investir ensemble".

Ce projet fait état dans sa 2ème proposition de la volonté des élus du Voironnais de poursuivre et de développer sa politique en faveur de l'Environnement. Cette volonté politique se traduit aujourd'hui à travers les thématiques suivantes :

- l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement,
- la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la réhabilitation de l'habitat,
- la qualité de l'air,
- la maîtrise de l'énergie,
- la promotion de l'agriculture
- les transports collectifs et les déplacements « durables »

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais entend s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de notre environnement par les jeunes du Voironnais.

L'objectif étant d'encourager et de soutenir toute action pédagogique susceptible de sensibiliser les jeunes aux questions et problèmes de l'Environnement de notre région et de les préparer à un comportement qui soit adapté aux exigences écologiques de demain.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt évident pour les jeunes et pour les collectivités.

Les orientations des PEDD :

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais. Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents. Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Ils devront émaner d'établissements scolaires du secteur public ou du secteur privé situés sur l'une des communes de la Communauté du Pays Voironnais.

Ils devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'Environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais. Les PEDD ayant un intérêt évident pour une région autre que la nôtre sur le plan national ou pour un pays étranger pourront également être retenus.

Les PEDD devront correspondre à une démarche pédagogique concrète, rigoureuse et cohérente avec les orientations de leur ministère de tutelle ainsi qu'avec celles énoncées dans le présent cahier des charges.

Ils devront contribuer à renforcer une politique de partenariat avec la Communauté du Pays Voironnais et à élargir l'environnement scolaire des élèves aux actions qui sont menées par la collectivité.

Les PEDD permettront d'insérer les élèves dans la réalité sociale locale.

Les initiateurs des PEDD devront accessoirement présenter des propositions liant leurs objectifs pédagogiques à des interventions autres que financières de la Communauté du Pays Voironnais.

Les modalités

Les dossiers présentés à la Communauté du Pays Voironnais devront comporter chacun respectivement :

Les 4 fiches ci-jointes dûment complétées :

Fiche 1 : identification du projet

Fiche 2 : contenu du projet

La définition d'une stratégie déterminant la nature, la progression, le rythme des activités qui caractérisent le déroulement du projet et qui permettront d'atteindre les objectifs pédagogiques préalablement fixés.

Une démarche d'évaluation (pendant et après le projet) destinée à apprécier les effets du PEDD d'une part sur les acquisitions et les attitudes des élèves, et d'autre part sur le terrain de réflexion et d'action du projet.

Fiche 3 : budget du projet

Un budget prévisionnel faisant apparaître d'une part les dépenses (intervenants extérieurs, fonctionnement, fournitures), d'autre part, les divers concours financiers sollicités et, le cas échéant, obtenus (subventions collectivités territoriales, apports complémentaires de l'établissement concerné, participation des familles, aides du ministère,...).

Fiche 4 : Un relevé d'identité bancaire ou postal (obligatoire, même s'il est identique à l'année précédente).

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par le Vice-Président chargé de l'Environnement et composé :

- des Vice-Présidents en charge de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, de la Gestion responsable des déchets, de l'Agriculture, des Transports et Déplacements,
- de Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, Circonscriptions Voiron I ,II et III.
- du Chargé de mission « Espaces naturels » du service Energie / Environnement.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du présent cahier des charges.

Une attention particulière sera également portée à la qualité de la présentation du projet.

L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 €uros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 € pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 € pour les collèges,
- 850 € pour les lycées.

Le jury se réserve le droit de moduler le montant de cette subvention selon la qualité du projet, le nombre de classes concernées, etc...

Le Jury sélectionnera les trois projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission Protection de l'Environnement du mois d'octobre 2020.

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers complets devront être déposés ou envoyés au

Service Environnement du Pays Voironnais

40, rue Mainssieux

CS 80363

38516 VOIRON Cedex

auprès de Caroline JACQUIN ou Stéphane BONIN

avant le VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 à 17 heures.

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2019 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Liste des Projets Educatifs au Développement Durable 2018-2019

<i>Etablissement</i>	<i>Commune</i>	<i>Thème</i>	<i>classes</i>	<i>élèves</i>
Ecole Maternelle	CHIRENS	Les petites bêtes amies de mon jardin	PS à GS	95
Ecole Maternelle Les mille sens	LA BUISSE	Dans la famille poule, je veux : le coq, la poulette et le poussin... observons et apprenons, cocorico !	PS / MS	84
Ecole Maternelle Les mille sens	LA BUISSE	Mise en place de 5 bacs de jardinage pour un projet de permaculture partagé au sein de l'école	GS	56
Ecole Maternelle Simone Veil	MOIRANS	Petits, Moyens, Grands : tous au jardin ... jardins d'enfants	PS / MS	29
Groupe scolaire Simone Veil	MOIRANS	Les petites bêtes : minuscules mais indispensables	MS/GS	?
Ecole Elementaire CA Pegoud	MONTFERRAT	Découvrons notre environnement rural à pied, à poney comme de petits indiens	PS / MS	27
Ecole Elementaire CA Pegoud	MONTFERRAT	Animaux, humains : de notre bouche à notre oreille	MS/GS	?
Ecole Elementaire CA Pegoud	MONTFERRAT	Aidons les abeilles	GS / CP	25
Ecole Maternelle	REAUMONT	La ferme : activités et ressources multiples	PS à GS	70
Ecole maternelle Aimé Césaire	RIVES	PLIC, PLOC... de l'eau de pluie pour le potager, le compost, le lombricompost et les poules de notre école	PS à GS	100
Ecole maternelle La Mayoussière	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	A la découverte des trésors de la forêt de Chartreuse	PS à GS	86
Ecole Maternelle La Lambertière	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	A la rencontre de l'agriculture locale : découverte de la reproduction de la poule et du développement de l'oeuf	PS à GS	75
Ecole Maternelle Jules Ravat	VOIRON	Le petit cycle de l'eau expliqué aux enfants	MS/GS	27
Ecole Maternelle Le Faton	VOIRON	Petites bêtes au jardin : auxiliaires ou ravageurs ?	MS	26
Ecole Maternelle Le Faton	VOIRON	Le jardin des 5 sens	PS	25
Ecole Maternelle Le Faton	VOIRON	Les mains dans la terre	GS	20
Ecole Maternelle Jean Moulin	VOIRON	Découverte des animaux de la ferme	?	74
Ecole élémentaire Rose Valland	VELANNE	Du potager à l'assiette, de l'assiette au potager	GS à CM2	40
Groupe scolaire Le Petit Prince	BILIEU	Au fil de la Fure	CE2 et CM2	50
Ecole Elémentaire des mille chemins	LA BUISSE	Sensibiliser les élèves au rôle des insectes et des papillons dans la nature	CE1 à CM1	82
Ecole Elémentaire des mille chemins	LA BUISSE	Accueillir les petites bêtes au jardin	CP / CE1	53
Ecole Elementaire CA Pegoud	MONTFERRAT	Une pierre, une carrière, et la nature ?	CP / CE1	26
Ecole Elémentaire Val Joie	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	A l'école qu'est-ce qu'on sème ! (s'aime)	CP / CE1	53
Ecole Sainte Marie	VOIRON	Soyons vélocolo ou les bienfaits du vélo sur la planète et notre santé	CE2	53
Ecole Sainte Marie	VOIRON	La forêt, c'est branché !	CP / CE1	53
Ecole Elementaire Jean de la Fontaine	VOIRON	Création d'un jardin potager dans un espace partagé	CM1 / CM2	23
Ecole Elémentaire Jules Ferry	VOIRON	Classe transplantée à Autrans : Faut-il avoir peur des prédateurs du vercors ?	CE2 à CM2	50
Ecole Elementaire Pierre et Marie Curie	VOIRON	Classe environnement autour du vent	CM2	51
Collège les Collines	CHIRENS	Qualité de l'air, le changement climatique. Chez moi aussi ?	5ème	159
Lycée Pierre Beghin	MOIRANS	Club potager du Lycée Pierre Beghin à Moirans	1ere et Term.	16
Collège Plan Menu	VOIRON	Découverte de l'agriculture et mise en place de serres et de carrés de jardin au collège. Comment produire et se nourrir en respectant l'environnement et la santé ?	6ème	180
Lycée Professionnel Les Prairies	VOIRON	Mini entreprise Vélo	3ème	16
Lycée des métiers les Gorges	VOIRON	Découvrons et respectons notre nature ... au travers des sports de plein air	3ème, 2nde et CAP	97
Groupe scolaire Simone Veil	MOIRANS	A l'école de la biodiversité	CE2 / CM1	24

Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays
Voironnais

Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques

Face à l'augmentation constante des quantités de déchets ménagers, la démarche de la Communauté du Pays Voironnais en matière de prévention, de tri et de valorisation constitue un véritable impératif environnemental et sociétal. Réduire les quantités de déchets produites, trier pour recycler au maximum les déchets et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés : tel sont les objectifs poursuivis par le Pays Voironnais !

Dans ce cadre, des actions spécifiques peuvent être menées auprès des scolaires par les ambassadeurs du tri et de la prévention en coordination avec les enseignants. *Contact : Nelly SICRE*

- Des interventions théoriques et ludiques :

Elles s'adressent aux enseignants qui souhaitent travailler sur le thème des déchets au travers de la prévention, du tri et de la valorisation :

- Des actions pédagogiques en matière de prévention :

Plusieurs axes de travail peuvent être proposés : animations sur le compostage, le lombricompostage (avec ou non mise à disposition de matériel), installation d'un site de compostage pour un jardin pédagogique ou la cantine, accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire (prêt possible de la mallette pédagogique « Prenons en main de gaspillage alimentaire »), jeux sur l'achat / la consommation / le réemploi...

- Des actions pédagogiques en matière de tri et de recyclage des déchets :

Découverte du cycle des déchets, fabrication de papier recyclé, jeux sur le tri, l'environnement, le recyclage... Les supports pédagogiques utilisés sont variés : malle Rouletaboule, jeu numérique...

- Le Site Écologique de La Buisse dévoile tous les secrets de la vie des emballages, du compostage et des objets à réutiliser :

- **La visite du centre de tri et des plates-formes de compostage de La Buisse** permet de percer les mystères de la deuxième vie des emballages et de comprendre le tri et la transformation nécessaires à leur valorisation, ainsi que de prendre conscience des enjeux du retour au sol de la matière organique (*à partir du CP*).

- **La visite de La Ressourcerie** permet de découvrir un lieu innovant, au service de l'environnement et du développement de l'économie sociale et solidaire, qui pour objectif la récupération et le réemploi d'objets (*à partir du CP*).

Animations et visites gratuites

Pour consulter le descriptif des animations et faire vos demandes en ligne, rendez-vous sur le site Internet du Pays Voironnais :

www.paysvoironnais.com rubrique : Les Services / Déchets / Animations scolaires

Inscription entre le 9 septembre et le 25 octobre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

De nombreuses actions sont possibles pour sensibiliser les enfants : concours de dessins, ateliers avec des groupes de MJC le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires avec exposition des travaux réalisés, travail artistique et manuel avec spectacle de fin d'année (costume en matière recyclée...)...

Pour en savoir plus :

Appelez-le 0800 508 892 (Numéro Vert du Service Gestion des déchets gratuit depuis une ligne fixe)

[Pour tout savoir sur les déchets : www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays
Voironnais

Objectif transition énergétique !

L'énergie fait partie de ces petites choses abstraites qui passent inaperçues. Pourtant, au quotidien, l'énergie nous apporte bien des services : elle nous transporte, elle nous éclaire, elle nous réchauffe, parfois même, elle nous rafraîchit, ... bref, elle nous facilite la vie !

Mais l'énergie a aussi des inconvénients : les sources les plus consommées sont épuisables, la consommation d'énergie est le principal facteur du changement climatique, la technologie nucléaire produit des déchets que l'on ne sait pas traiter, ...

En quelque sorte, il faut savoir user de l'énergie sans en abuser, c'est pourquoi la principale recommandation en la matière est d'apprendre à économiser l'énergie.

Sensibiliser les jeunes générations

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, le Pays Voironnais vous propose de développer un travail pédagogique autour du changement climatique.

Menant l'enquête à la recherche des moindres gisements d'économie d'énergie, les élèves seront ainsi amenés à devenir de véritables « ambassadeurs du climat ».

Parce que les jeunes générations d'aujourd'hui seront les générations adultes de demain, il est nécessaire de les sensibiliser à un comportement économe en énergie et respectueux de l'environnement.

Le soutien du Pays Voironnais est conditionné par la pertinence et la cohérence du projet pédagogique.

Pour tout renseignement concernant cette thématique ou le montage de votre projet, vous pouvez contacter :

[Olivier CHIRPAZ](#)
[Cellule Énergie du Pays Voironnais](#)
[Tél. 04 76 93 16 67](#)
Olivier.chirpaz@paysvoironnais.com

En route vers un Territoire à Energie Positive !

Aux problématiques globales, les réponses sont forcément locales ! C'est pourquoi, le Pays Voironnais s'est engagé dans une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS). L'objectif est qu'à l'horizon 2050, le territoire ait divisé par 2 sa consommation d'énergie actuelle et produise plus d'énergie renouvelable locale que la consommation du territoire. Tous les acteurs du territoire du Pays Voironnais (élus, entreprises, associations, habitants, écoles...) sont incités à se mobiliser pour agir dans ce sens.

En menant un projet pédagogique axé sur la réduction de la consommation d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable, devenez acteurs de votre Territoire (à Energie Positive !)

Agriculture et forêt

Contexte et rôle de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est acteur dans le contexte économique qui comprend outre les activités industrielles, artisanales, et commerciales, le tourisme, l'agriculture et la forêt.

L'agriculture et la forêt occupent 70% du territoire du Pays Voironnais et l'agriculture compte aujourd'hui plus de 400 exploitations travaillant plus de 15 000 hectares.

Depuis plus de vingt ans, le Pays Voironnais dispose d'une politique agricole et forestière. Celle-ci s'appuie sur une charte agriculture, alimentation et forêt, signée par le Pays Voironnais et des partenaires agricoles et forestiers ou de l'environnement en décembre 2015.

Cette charte, propose de relever 4 défis :

1. Assurer la pérennité des espaces et de l'économie agricole.
2. Favoriser une meilleure exploitation de la forêt.
3. Valoriser l'agriculture et la forêt locales.
4. Structurer des filières territoriales rentables pour les producteurs et compatibles avec les moyens des consommateurs.

C'est ainsi, que le Pays Voironnais travaille sur la restauration collective, la valorisation des produits locaux, l'amélioration de la gestion de la forêt en soutenant la création de dessertes forestières et en ayant construit une plateforme bois déchiqueté, propose une aide à l'installation et au projet des agriculteurs, soutient un programme agro-écologie pour accompagner les évolutions des pratiques des agriculteurs ...

Pour permettre de découvrir différentes facettes des activités agricoles et forestières, 5 circuits pédestres ont également été élaborés. Des tables de lecture du paysage ont également été installées sur certains sites (Tullins, Voreppe-Chalais).

Déroulé de votre PEDD

Bien comprendre le travail des agriculteurs et des forestiers qui contribuent à nous nourrir, à nous offrir des paysages et un environnement de qualité, ou à fournir une énergie renouvelable est un objectif que peut présenter votre PEDD.

Les + offerts dans le cadre du PEDD

Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, les services gratuits suivants sont à votre disposition :

1. Fourniture de supports spécifiques (en prêt ou gratuit) : DVD du film « Tout pour être heureux ou presque » comprenant des portraits d'agriculteurs ainsi que 4 mini films, réalisés par des écoles ou des centres de loisir sur le thème « du champ à l'assiette », fiches descriptives des circuits agro-touristiques, jeu du promeneur en herbe, ...
2. Fourniture de contacts partenaires et professionnels pouvant intervenir
→ Info forêt/ filière bois : l'association Fibois38 propose des animations auprès des scolaires sur la filière bois: https://www.fibois38.org/infos/38_sensibilisation-scolaires

Contact : pour en savoir plus

Béatrice Chénet, chargée de mission service agriculture, forêt et développement rural/ Tél : 04 57 38 01 60 – mel : beatrice.chenet@paysvoironnais.com

Camille Matz, chargée de mission Alimentation et forêt/ Tel : 04 57 38 01 61- mel : camille.matz@paysvoironnais.com

Transports et déplacements

Contexte et rôle de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est réglementairement Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire (AOM) :

A ce titre, elle gère et organise la desserte du réseau de transport collectif à savoir le transport scolaire auprès des établissements, les lignes de bus urbains (réseau de Voiron-Coublevie), interurbains (reliant les principales communes à Voiron), et de Transports A la Demande (TAD).

Le Pays Voironnais met également en place des actions promouvant les modes de déplacements « durables » (transports collectifs, vélo, marche à pied, autopartage, covoiturage...) pour effectuer tous types de déplacements (domicile- travail, domicile- école, achats, loisirs...). Il s'agit de limiter les nuisances occasionnées par un usage systématique de la voiture sur l'environnement et la santé publique et de promouvoir un meilleur équilibre entre les modes de transports.

L'Agence Mobilité du Pays Voironnais, située à Voiron, 4 avenue des Frères Tardy à côté des gares routières et de la gare SNCF, est l'espace d'information de la population sur tous les modes de déplacement : point d'information, guichet de vente de titres et abonnements de différents modes de transport. Elle dispense également des conseils gratuits et personnalisés sur la meilleure façon d'optimiser ses déplacements.

Déroulé de votre PEDD

La sensibilisation aux nouveaux comportements de mobilité devant se faire le plus en amont possible, dans une logique d'éducation au respect de l'environnement, la Communauté d'Agglomération encourage les projets pédagogiques centrés sur les modes de déplacements « durable » en lien avec la lutte contre la pollution de l'air, le réchauffement climatique...

Il est proposé une aide à la conduite de votre projet avec :

1. Un entretien individuel (de votre projet) ou collectif (avec l'ensemble des projets Mobilité)
2. Une valorisation des travaux réalisés et la promotion des outils pédagogiques conçus par les enseignants et élèves.

Les + offerts dans le cadre du PEDD

Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, les services gratuits suivants sont à votre disposition :

1. Prêt de supports pédagogiques spécifiques
2. Une visite de site (gares routières, dépôt de bus, découverte d'une ligne de bus etc..)
3. Une intervention du service dans l'établissement scolaire (nature de l'intervention à définir selon votre projet)
4. Fourniture de contacts partenaires et professionnels pouvant intervenir

Contact : pour en savoir plus

Géraldine Fournier / Marie Couvrat Desvergnés, Chargées de mission

Service des Mobilités - Tél : 04 76 32 74 44

geraldine.fournier@paysvoironnais.com ; marie.couvrat-desvergnés@paysvoironnais.com

Le petit cycle de l'Eau

L'eau qu'on trouve à l'état brut dans la nature est-elle potable ?

Sauf exception, ce n'est pas le cas. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une eau dite potable est censée pouvoir être consommée quotidiennement par tout un chacun pendant 70 ans, à raison de deux litres par jour, en ne le rendant malade ni à court, ni à long terme. Or il est bien rare qu'une eau à l'état brut respecte tous les critères auxquels une eau potable doit répondre. Une eau, même transparente, peut contenir des substances dissoutes telles que le plomb, le mercure ou l'arsenic. Elle peut également véhiculer des germes pathogènes tels que des bactéries et virus responsables de certaines hépatites, de la poliomyélite, de dysenteries, du choléra. Dans le monde, les maladies liées à l'usage d'une eau non potable sont une des principales causes de mortalité.

Qu'appelle-t-on « le petit cycle de l'eau » ?

Depuis le XIX^{ème} siècle, l'homme a mis en place tout un système pour capter l'eau, la traiter (si nécessaire) afin de la rendre potable, pouvoir en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre, au milieu naturel, pour qu'elle n'altère pas le bon état écologique de ce dernier. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « petit cycle de l'eau ».

Pourquoi avoir mis en place le petit cycle de l'eau ?

Tout d'abord, pour répondre à des enjeux de santé publique : l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Par ailleurs le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu, est impératif pour éviter la dégradation de ce dernier, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité.

De la production de l'eau potable...

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service. Le Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais gère 45 ressources dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine. En 2018, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 6 520 791 m³. Le service dispose d'un réseau de 858 km pour assurer la distribution de l'eau potable.

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitements sont exploités par le Service Eau et Assainissement. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore. Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement. Cela explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Depuis l'automne 2015, les sources de Sambuis et Pécatièrre sont ultrafiltrées par une station de production d'eau potable située à Pommiers-La-Placette (UPEP). Cette usine de filtration permet d'éliminer la turbidité (matières légères en suspension dans l'eau) et les éléments pathogènes (virus, pollen, bactérie,...). Cette eau ultrafiltrée est mise en distribution sur les communes de Saint Julien de Ratz, Pommiers-La-Placette, une grande partie de Voreppe, Centr'Alp, et une partie de la plaine de Moirans.

Ce site est désormais ouvert aux visites pédagogiques. De grands panneaux illustrés expliquant son mode de fonctionnement sont disponibles à l'intérieur.



... à la collecte et au traitement des eaux usées

L'Assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains. Il concerne 81 % de la population sur le territoire du Pays Voironnais. L'assainissement est dit non-collectif ou autonome dans les zones non-raccordées au tout à l'égout.

Au niveau de l'assainissement collectif, les eaux usées sont collectées, acheminées dans des stations d'épuration et dépolluées avant d'être renvoyées dans le milieu naturel. Collecter et dépolluer les eaux usées, c'est tout à la fois assurer l'avenir pour nos ressources naturelles en eau, préserver notre environnement, notre cadre de vie, et protéger notre santé. Le service dispose de 597 km de réseau de collecte des eaux usées.

Au niveau national, cette situation privilégiée sur les dispositifs d'assainissement de notre pays, un Français sur deux l'ignore... (56% des Français ignorent que les eaux potables sont nettoyées en usine avant d'être rejetées, propres, dans la nature : baromètre Tns-Sofres/CIEAU Les Français et l'eau 2016).

Les principaux ouvrages de traitement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont :

- 8 Stations Traitement Eaux Usées
- 4 Boues Activées (de 6 000 à 65 000 EH)
- 1 lagune (de 800 EH)
- 1 Filtre à sable (120 EH)
- 2 Filtres Planté de Roseaux : Chirens et St Bueil
- 2 bassins d'orage
- 597 km de réseaux
- 101 déversoirs d'orage
- 74 stations de refoulement

Depuis plusieurs années, le site de la station de traitement d'Aquantis est proposé pour des visites pédagogiques. De grands panneaux illustrés expliquant son mode de fonctionnement sont disponibles au sein du périmètre de visite.



Pour en savoir plus :
Service Eau et Assainissement
Tél : 04 76 67 60 10
contact-eau@paysvoironnais.com
contact-assainissement@paysvoironnais.com



Projets Éducatifs au Développement Durable 2019 / 2020

du

Pays *Voironnais*



A NNEXES A RETOURNER OBLIGATOIREMENT



. *Identification du projet*

. *Contenu du projet*

. *Budget du projet*

. *RIB/ RIP*

Identification du projet

Intitulé exact du projet présenté :

.....
.....
.....

Établissement scolaire :

Nom du Directeur :

Nom de l'établissement :

Adresse précise de l'établissement :

.....

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Enseignant(s) responsable(s) du projet :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Classe(s) concernée(s) par le projet :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Contenu du projet

Contexte motivant ce projet :

(Pourquoi ce projet ?)



- **Contenu** : (se référer au cahier des charges)

- Objectifs visés,
- Forme de votre travail,
- Déroulement
-

Joindre un maximum de 4 pages recto-verso

Budget du projet

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Montant</i>		<i>Montant</i>
Frais d'intervenants		Subventions (à préciser)	
Achat de matériel			
Location de matériel			
Frais de déplacement			
Frais administratifs (à préciser)			
		Participation établissement	
		Recettes propres	
		Subvention demandée	
		au Pays Voironnais	
Autres dépenses (à préciser)		Autres recettes (à préciser)	
TOTAL		TOTAL	
	€		€

Pour les recettes, préciser ci-dessous les subventions acquises ou demandées :

-
-
-
-
-
-

RIB DE LA CLASSE
(Photocopie ou original)